

Distr. RESTRICTED
PRS/2010/CRP.23

ORIGINAL: French

SECOND INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Second International Decade for the Eradication of Colonialism: assessment of decolonization process in today's world

**Nouméa, New Caledonia
18 to 20 May 2010**

CLOSING STATEMENT

BY

M. Phillippe GOMES

(President of the Government of New Caledonia)

**Séance de clôture du séminaire régional pour le Pacifique du
comité de décolonisation**

**Discours de M. Philippe GOMES
président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie**

Monsieur le Président, Cher Donatus,

Mesdames et messieurs les membres du Comité de décolonisation,

Excellences, Mesdames, Messieurs les chefs des délégations,

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à dire que la délégation des institutions de la Nouvelle-Calédonie, que j'ai l'honneur de diriger, et à laquelle j'associe la délégation du FLNKS, a été très honorée des commentaires amicaux que beaucoup de participants au séminaire ont eu la gentillesse de prononcer sur notre pays et l'accueil qui leur a été réservé. Le plus élogieux d'entre eux a été exprimé par la représentante du Mali, qui était prête à abandonner son ambassadeur et son mari après la découverte de notre pays. Je lui demande de n'en rien faire ! Je ne voudrais pas que ce séminaire régional de l'ONU se clôture par un incident diplomatique majeur susceptible d'altérer les relations entre la France et le Mali.



Pendant ces trois jours de débats, nos discussions de très haut niveau, souvent animées, parfois passionnées, ont toujours été enrichissantes et productives.

Au nom de l'ensemble de la délégation, je tiens à souligner combien la Nouvelle-Calédonie a été honorée d'accueillir le séminaire régional pour le Pacifique du comité de décolonisation. Je note aussi avec plaisir que la mutation institutionnelle que vit actuellement notre pays a apporté aux débats une illustration intéressante, et donc que ce choix d'organiser ce séminaire régional, pour la seconde fois seulement, dans l'un des territoires non autonomes sur lesquels portent les travaux du comité, a permis de renforcer la dimension de cet événement. Permettez moi de saluer la maestria chaleureuse dont vous avez fait état tout au long de nos travaux. Nous avons tous senti, sous le velours formel de vos interventions, la fermeté des directions données.

Monsieur le Président, mardi, vous avez rappelé le fondement de la mission de votre comité : assurer la mise en œuvre de l'autodétermination des territoires non-autonomes. En d'autres termes, veiller au respect d'une règle universelle : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Vous avez posé les principes qui devaient présider ces débats : le partage, la parole, et l'échange.

Je crois que vos travaux ont été **vecteur d'information, d'inspiration mutuelle et d'évolution.**

- Tout d'abord, et c'est l'objectif premier que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, avait assigné à ce séminaire, ces échanges ont été **un vecteur d'information.**

Les particularités de chaque territoire nous ont été présentées, qu'il s'agisse de Guam, des îles Falkland ou Malouines, de Gibraltar, des îles Cayman, des Iles Vierges américaines ou encore du Sahara occidental, et chaque processus de décolonisation a été décrit, et mis en perspective par rapport aux critères utilisés par le comité des 24.

3

Ce séminaire a, par ailleurs, servi de vecteur d'information à destination des populations : comme l'a rappelé M. Robert AISI, représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et vice-président de ce séminaire, c'est l'une de ses vocations fondamentales.

Cette information des peuples par le séminaire s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les travaux lancés par le programme des Nations Unies pour le développement – le PNUD.

- De nos nombreux échanges, j'ai également tiré la conclusion que ce séminaire avait été un **vecteur d'inspiration mutuelle**.

En effet, nos discussions nous ont permis de nous enrichir mutuellement de nos expériences respectives en matière d'évolution institutionnelle et de décolonisation. Chacun de nos territoires a ses propres spécificités, et doit trouver ses propres solutions à ses problèmes. Mais l'expérience des autres nous enrichit toujours.

4

Et j'ai entendu avec intérêt notre Président souligner que cette inspiration pouvait être recherchée au-delà du cercle des territoires non-autonomes : selon lui, l'exemple des Antilles néerlandaises présente l'intérêt, de montrer que ces petits territoires du Royaume des Pays-Bas arrivent à exercer dans des conditions satisfaisantes certaines compétences régaliennes emblématiques, telles que l'ordre public et la justice. D'autres intervenants ont évoqué, à juste titre également, le cas du Groenland, qui a les capacités à exercer, s'il le décide, la majeure partie des compétences régaliennes, à l'exception, je crois, de la défense et des relations étrangères.

Ce sont là des exemples de souveraineté partagée, intéressants à examiner, parce qu'ils illustrent, à mon sens, une adaptation pragmatique du principe de souveraineté aux réalités de notre temps et aux capacités réelles des territoires insulaires faiblement peuplés.

J'ai noté aussi avec intérêt une intervention qui a rappelé que la construction de la nation doit précéder le choix à effectuer dans le cadre d'un scrutin d'autodétermination. C'est en quelque sorte le chemin sur lequel s'est engagée la Nouvelle-Calédonie, au travers de la création d'une citoyenneté calédonienne, qui doit conduire le peuple kanak et les peuples d'ailleurs, qui ont au fil du temps fait souche dans le pays, à constituer un seul et même peuple : le peuple calédonien. C'est ce peuple qui a, entre ses mains, les clefs de son destin. Et il est de la responsabilité de chacun d'agir pour donner véritablement corps à ce peuple, et au destin commun qu'il doit bâtir.

Certains intervenants ont enfin rappelé une évidence : une indépendance peut coûter cher, et tout le monde n'en a pas les moyens ! Dans le même ordre d'idées, l'indépendance a conduit certains pays à cheminer vers une plus grande paupérisation : cela a été rappelé dans le cas, notamment, d'Etats, qui, au moment de l'indépendance, se situaient dans la catégorie des pays « à faible revenus », et qui se retrouvent aujourd'hui dans celle des pays « les moins avancés ». On ne peut aborder la question économique sans s'interroger, comme cela a été fait, sur la pertinence d'examiner la décolonisation sous le seul angle politique. La colonisation économique est plus que jamais à l'ordre du jour, dans

6

un monde qui se globalise, soit au travers de réseaux d'entreprises qui bénéficient du soutien de leur pays d'origine, ou encore de certaines sociétés dont les moyens sont infiniment supérieurs à ceux de nombreux Etats.

- Enfin, j'ai la conviction que ce séminaire sera **le vecteur d'une mobilisation** de chacun d'entre nous.

Nous devons tout d'abord nous mobiliser au service du comité de décolonisation. En effet, nous avons été nombreux à identifier certaines des faiblesses de son fonctionnement. Vous-même, Monsieur le Président, avez reconnu que vous ne pouviez vous satisfaire des résultats acquis par votre comité.

C'est ainsi que de nombreuses pistes ont été identifiées au cours de ces trois jours :



Certains ont appelé à la mobilisation des Etats membres du comité, des puissances administrantes et des autres Etats membres fidèles aux travaux du comité, afin qu'ils exercent un lobbying actif au sein des autres instances des Nations Unies contribuant à l'aboutissement des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'ensemble des engagements du comité.

Cette responsabilité n'est toutefois pas l'apanage des seuls Etats membres : les territoires non-autonomes peuvent aussi prendre part à la mobilisation. Ils ont la responsabilité, notamment, de se faire les défenseurs de ce comité par leur présence dans certaines instances des Nations-Unies. Je pense par exemple à la CESAP – la commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique –, au sein de laquelle certains territoires du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie, ont le statut de membre associé. Nous devons en effet saisir toutes les occasions de valoriser et soutenir les travaux du comité des 24 et notamment les travaux de ses séminaires régionaux.

8

Mobilisation enfin pour plus de solidarité. Ce séminaire nous a en effet sensibilisés aux grandes difficultés, parfois même à la tragédie, que connaissent certains des territoires représentés aujourd'hui autour de cette table. Pallier les souffrances des populations concernées nécessite à l'évidence un effort de solidarité. Un effort de solidarité de la part des Nations Unies et ses Etats membres, bien sûr. Mais peut-être, aussi, un effort de solidarité de la part des territoires non-autonomes les plus privilégiés.

En conclusion, nous devons nous réjouir que cette réunion ait été porteuse d'une meilleure connaissance mutuelle de nos territoires non-autonomes, qu'elle ait été source d'inspiration pour nous sur la voie de la décolonisation et, enfin, qu'elle ait favorisé une plus grande mobilisation des acteurs de ce séminaire en faveur du comité des 24, à l'aube, probablement, d'une troisième décennie pour l'accès à l'autodétermination des territoires non autonomes.

9

Une nouvelle fois, au nom de l'ensemble des membres de la délégation de la Nouvelle-Calédonie, nous avons été infiniment honorés d'accueillir sur notre territoire le séminaire régional du comité de décolonisation de l'organisation des Nations Unies.

Je vous remercie.

10